

## CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ PEE - PERCOL

9

	PEE	PERCOL
<b>Mariage</b> ou conclusion d'un PACS	Oui	Non
<b>Naissance</b> ou adoption du 3e enfant et des suivants	Oui	Non
<b>Divorce</b> ou séparation ou dissolution d'un PACS de l'intéressé si un jugement prévoit la garde d'au moins un enfant	Oui	Non
<b>Violences conjugales</b>	Oui	Non
<b>Invalidité</b> du bénéficiaire, de son conjoint, de ses enfants ou de la personne qui lui est liée par un PACS	Oui	Oui
<b>Décès</b> du bénéficiaire, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS	Oui	Oui
<b>Acquisition de la résidence principale</b> ou construction	Oui	Oui
<b>Agrandissement de la résidence principale</b>	Oui	Non
<b>Remise en état de la résidence principale</b> suite à une catastrophe naturelle	Oui	Non
<b>Rupture du contrat de travail</b>	Oui	Non
<b>Création ou reprise d'entreprise</b> par le bénéficiaire, son conjoint, ses enfants ou de la personne qui lui est liée par un PACS	Oui	Non
<b>Situation de surendettement</b> du bénéficiaire	Oui	Oui
<b>Fin des droits à l'assurance chômage</b> du bénéficiaire	Non	Oui
<b>Cessation d'activité non salariée</b> du bénéficiaire à la suite d'une liquidation judiciaire	Non	Oui